



Service Enfance

☎ 02 43 21 35 58

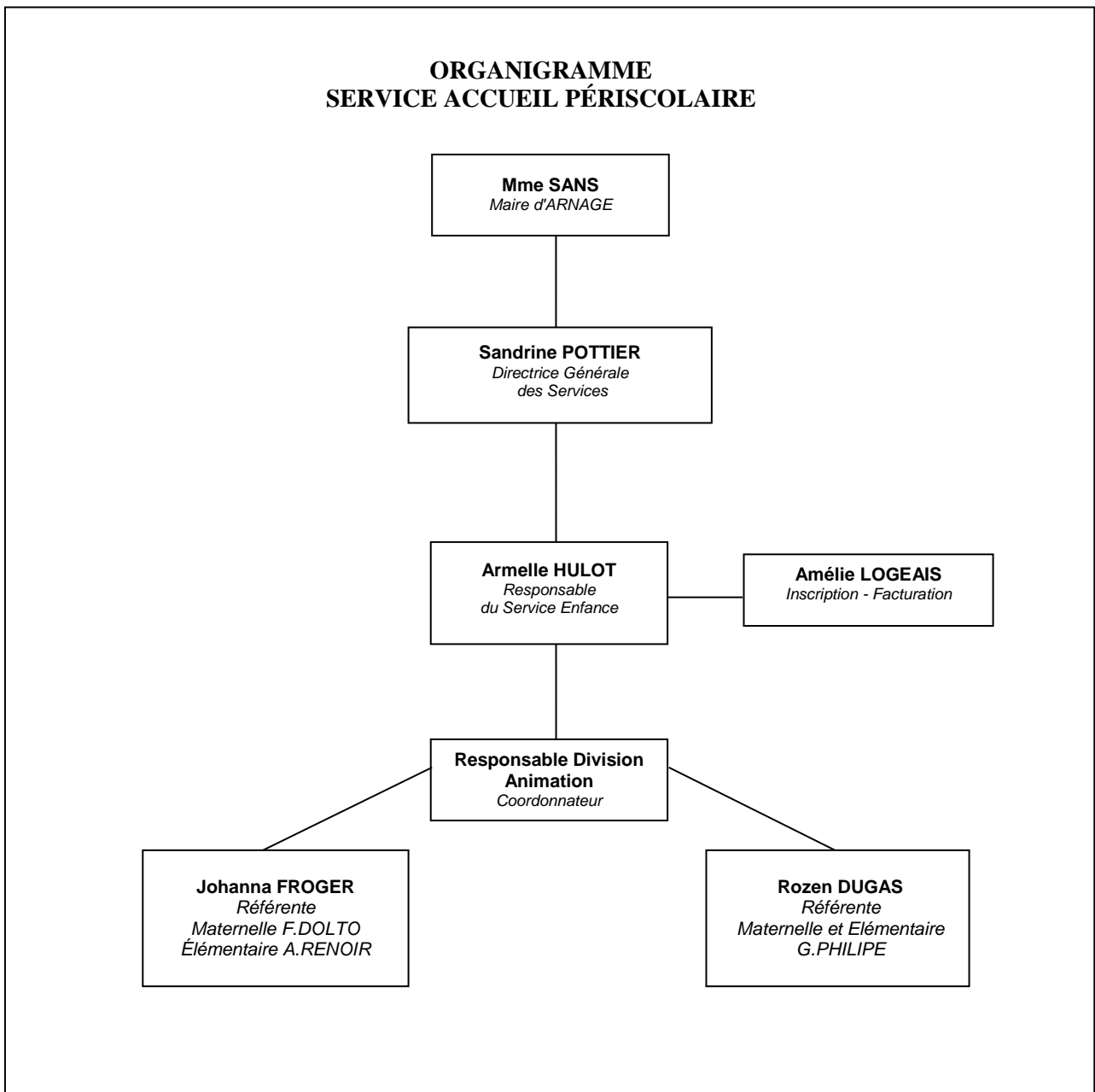
# L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

## RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Les activités de l'Accueil périscolaire sont déclarées en Accueil de Loisirs, conformément aux instructions de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Ce document a pour objectif de vous rappeler le règlement administratif, ainsi que quelques règles de bonne conduite, mais aussi de vous présenter les objectifs du projet pédagogique mis en œuvre par ce service à disposition des familles.

**Le Maire,  
Eve SANS**



# Sommaire

## **I. LE RÉGLEMENT ADMINISTRATIF**

1. Lieux
2. Public
3. Horaires
4. Modalités de fonctionnement
5. Participation des familles
6. Paiements
7. Assurances

## **II. LES RÈGLES DE BONNE CONDUITE**

1. De l'enfant
2. Des parents
3. Des personnels

## **III. LE PROJET PÉDAGOGIQUE**

# I. LE REGLEMENT ADMINISTRATIF

## 1. Les lieux

Pour le Bourg : Groupe Scolaire Gérard Philippe

Pour la Gautrie : Maison de l'Enfance et Ecole Auguste Renoir

	Matin	Soir
Ecole Maternelle Gérard Philippe	Salle Scan (entre la maternelle et l'élémentaire)	
Ecole Elémentaire Gérard Philippe	Salle Périscolaires, dans l'école élémentaire	
Ecole Maternelle Françoise DOLTO	Salle périscolaire (côté ALSH)	
Ecole Elémentaire Auguste Renoir	Salle Périscolaire dans l'école élémentaire	Salle Périscolaire (côté ALSH) à la Maison de l'Enfance

## 2. Le public

Les enfants inscrits dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville d'Arnage.

## 3. Les horaires

	Ecoles maternelles	Ecoles élémentaires
Matin	7h15 à 8h35	7h15 à 8h25
Soir	16h20 à 19h00	16h30 à 19h00

**Attention : ces horaires sont à respecter scrupuleusement**

## 4. Les modalités de fonctionnement

Les inscriptions sont prises pour l'année scolaire complète et ne seront validées que si la famille est à jour de ses règlements.

En cas de fréquentation imprévue à l'accueil périscolaire du soir, la famille doit impérativement prévenir le service Vie Scolaire avant le début du service.

**Attention**

**Le goûter est fourni par les parents.**



A partir de 17h, il est proposé aux enfants de participer :

- Au pôle loisirs (activités manuelles et sportives) jusqu'à 19h
- Au pôle leçon jusqu'à 18h, puis de réintégrer le pôle loisirs

## 5. Les participations des familles selon les quotients familiaux

Pour adapter le mode de facturation aux nouveaux horaires scolaires, le service est facturé au ¼ d'heure, au réel des présences constatées, tout ¼ d'heure entamé étant dû. Pour cela, les parents doivent utiliser les outils de pointage à leur disposition sur chaque site. A défaut, la facture tiendra compte de l'amplitude maximum.

**Attention**



Tranches du quotient familial	Participation au ¼ d'heure
QF ≤ 600	0,40
600 < QF ≤ 1200	0,50
1200 < QF	0,60

Une pénalité de retard est fixée à 8€ par ¼ d'heure en cas de dépassement d'horaire (après 19h00)

## 6. Les paiements

Les paiements s'effectuent par chèque, par ticket CESU (pour les enfants de moins de 6 ans), en espèces, par prélèvement automatique ou par carte bancaire via le portail Familles, à terme échu, à l'issue de chaque mois, à partir d'une facture.

## 7. Les assurances


Les parents sont invités à souscrire une assurance extrascolaire ou vérifier les termes du contrat de responsabilité civile.

## II. LES RÈGLES DE BONNE CONDUITE

### 1. De l'enfant

**Attention**  Les enfants accueillis à l'accueil périscolaire sont tenus de respecter les règles de vie commune. Si le comportement ou l'état de santé de l'enfant est incompatible avec la vie en collectivité, la ville pourra refuser l'inscription au service.

- ☆ Être poli sur le temps d'accueil (bonjour, merci, s'il vous plait, au revoir...)
- ☆ Se laver les mains, avant et après le goûter
- ☆ S'installer dans le calme pour le temps du goûter
- ☆ Demander aux adultes pour avoir accès aux divers matériels et jeux
- ☆ Partager avec les autres enfants les jeux mis à disposition
- ☆ Prévenir les adultes lorsqu'il y a du matériel ou des jeux endommagés
- ☆ Ranger le matériel et les jeux utilisés avant de partir
- ☆ Respecter les adultes et les autres enfants

**Attention**  Il est rappelé que les enfants doivent être équipés de chaussures adaptées aux jeux extérieurs, ainsi que de vêtements tenant compte des conditions climatiques. Il est également fortement recommandé que les enfants ne portent pas de bijoux susceptibles d'entraîner des blessures (grandes boucles d'oreilles, bagues...)

### 2. Des parents

- ☆ Accompagner leur(s) enfant(s) jusqu'au lieu d'accueil le matin et venir le (les) chercher le soir au même endroit.

**Attention**  *Aucun enfant ne peut quitter l'accueil périscolaire du soir sans être accompagné d'une personne majeure identifiée sur le document d'inscription.*

- ☆ Veiller au respect des horaires, notamment pour l'heure limite de fermeture le soir, fixée à 19h
- ☆ Prévenir le personnel de tout changement concernant l'accueil de leur(s) enfant(s) (absence, maladie, horaires...), le plus rapidement possible :

Mairie :	Service Enfance	☎ : 02.43.21.35.58
Pour le Bourg :	Référente	☎ : 07 82 95 45 87
Pour la Gautrie :	Référente	☎ : 07 82 93 47 58

- ☆ S'informer de ce qui se passe sur l'accueil périscolaire
- ☆ En cas de dégradation volontaire, la Ville d'Arnage pourra demander réparation auprès des responsables.

### 3. Des personnels

- ☆ Accueillir les enfants dans un cadre convivial
- ☆ Assurer l'accompagnement des enfants du site d'accueil jusqu'à l'école fréquentée et inversement
- ☆ Participer, servir et faire participer les enfants aux goûters
- ☆ Mettre à disposition des enfants des jeux, mobiliers, matériels et équipements, leur permettant :
  - \* Soit de jouer, de participer aux activités proposées
  - \* Soit de disposer d'un lieu calme pour la lecture, les leçons...
- ☆ Veiller à la sécurité des enfants, des lieux...
- ☆ Veiller à l'application du projet pédagogique
- ☆ Informer les parents du comportement de leur(s) enfant(s).
- ☆ Prévenir le Service Enfance de tout retard des familles.

### III. LE PROJET PÉDAGOGIQUE

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens
Convivialité	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'ouvrir au monde extérieur</li> <li>▪ S'épanouir, créer, imaginer et innover</li> <li>▪ Se détendre et s'amuser</li> <li>▪ Favoriser le choix et le désir de chacun</li> <li>▪ Rendre l'accueil agréable</li> <li>▪ Proposer des temps libres, de discussion et de concertation.</li> </ul>	<p>Mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ d'activités de découvertes ludiques, originales et diverses</li> <li>▪ de temps de discussion et de concertation</li> </ul> <p>Les enfants participeront à la décoration de l'accueil périscolaire pour se l'approprier</p> <p>Les animateurs veilleront à la présentation des activités de manière conviviale</p>
Relation Confiance Respect	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser la communication sous toutes ses formes et avec tous</li> <li>▪ Etre cohérent dans ses intentions et ses pratiques, tant individuellement que collectivement</li> <li>▪ Etre disponible et à l'écoute</li> <li>▪ Susciter l'intérêt des parents</li> <li>▪ Respecter les autres, le matériel et les horaires</li> </ul>	<p>L'équipe tiendra compte des souhaits et des remarques des enfants.</p> <p>L'équipe sera accessible à tous et favorisera la communication en tout lieu</p> <p>L'équipe sera solidaire, elle favorisera l'échange et le dialogue afin d'avancer dans le même sens</p> <p>L'équipe sera disponible et à l'écoute des parents</p> <p>Gestion des plus petits par les plus grands</p> <p>Mise en place de temps calmes et/ou libres</p>
Vie quotidienne Autonomie	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Respecter les besoins fondamentaux de l'enfant, ses rythmes de vie et ceux de l'équipe</li> <li>▪ Etablir les règles de vie en concertation avec tous</li> <li>▪ Favoriser l'autonomie.</li> </ul>	<p>Mise en place d'activités adaptées à chaque tranche d'âge (jeux, chants, activités manuelles, d'expressions, sportives...)</p> <p>Activités adaptées aux horaires, arrivée et départ échelonnés des groupes</p> <p>Mise en place et en forme des règles avec les enfants et l'équipe</p> <p>L'équipe s'attachera à responsabiliser l'enfant lors de l'Accueil périscolaire et développer son autonomie (goûter, activités, ...)</p>